



Le Saint-Siège

*ADDRESS OF HIS HOLINESS
POPE JOHN PAUL II
TO H.E. Mr S. M. Inamullah,
AMBASSADOR OF PAKISTAN TO THE HOLY SEE**

Saturday, 11 January 1997

Monsieur l'Ambassadeur,

C'est avec joie que je vous accueille au Vatican et que j'accepte les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République islamique du Pakistan près le Saint-Siège. Je vous remercie pour les salutations que vous me transmettez de la part du Président Farooq Ahmad Khan Leghari et du Premier ministre, et je vous prie de leur transmettre l'assurance de mes prières pour votre nation et son peuple.

Votre Excellence a eu la bienveillance de reconnaître les efforts du Saint-Siège au sein de la Communauté internationale pour encourager l'établissement de la paix et de la justice dans les affaires humaines et internationales. Ce service est inspiré par une préoccupation constante pour le bien-être de tous les peuples partout dans le monde. L'unique famille humaine, dans sa grande diversité, partage un destin commun sur cette planète et la responsabilité commune de développer les ressources de la terre au profit de tous. Malheureusement, le monde et les sociétés qui le composent sont souvent caractérisés par un manque visible d'égalité et de justice dans le partage des bénéfices dérivant du progrès économique, social et culturel. En même temps, ainsi que le montrent de si nombreuses rencontres internationales sur ce sujet, on prend de plus en plus conscience que la dignité inhérente à chaque être humain, quelles que soient les conditions de vie, représente un encouragement moral très intense pour promouvoir un développement tenant pleinement compte des droits inaliénables à travers lesquels s'exprime la dignité humaine (cf. *Sollicitudo rei socialis*, n. 26). Le Saint-Siège s'efforce de promouvoir cette vision du développement humain intégral, surtout en ce qui concerne la protection de la liberté de

religion, une liberté qui est une expression essentielle de la dignité unique de la personne humaine. Je suis heureux que Votre Excellence ait mentionné les droits des minorités, qui comportent nécessairement le droit à la liberté de religion.

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée et proclamée par l'Organisation des Nations unies il y a presque cinquante ans, fait clairement référence au «droit de liberté de pensée de conscience et de religion» (art. 18). C'est cette liberté qui est à la base de toutes les autres, car elle permet aux personnes de remplir l'obligation morale de rechercher et d'adhérer à la vérité, en particulier à la vérité religieuse. Cette obligation découle de la nature même de la personne humaine, que le Créateur a comblée d'intelligence et du libre arbitre. C'est pourquoi nous devons espérer que tous les États garantissent de façon juridique la liberté de chaque individu et groupe à professer leurs convictions religieuses.

On peut dire que la reconnaissance civile du droit à la liberté religieuse permet de mesurer le respect qu'une société a pour les autres droits fondamentaux. Dans les cas où l'État accorde un statut juridique spécial à une religion particulière, il est particulièrement important d'assurer que le droit de chacun à la liberté de conscience est légalement reconnu et effectivement respecté. Toute loi liée aux affaires religieuses susceptible d'être l'objet d'abus et d'interprétations erronées contraires à l'esprit du législateur doit être clarifiée de façon à ce que la justice soit toujours préservée, en particulier en ce qui concerne les groupes minoritaires de la société. A chaque fois que des problèmes de discrimination touchant des minorités apparaissent, un dialogue fondé sur le respect et l'intérêt mutuels pour le bien commun doit constituer la tâche première et fondamentale de toutes les parties concernées.

Dans cet esprit, les catholiques du Pakistan se sont engagés à œuvrer avec leurs concitoyens pour le développement politique, social et culturel de leur pays. L'Église catholique a apporté une contribution importante dans le domaine de l'éducation à tous les niveaux de la société pakistanaise et est également présente dans les domaines de la santé et de l'assistance sociale.

En offrant ces services, l'Église ne recherche aucun privilège particulier, mais souhaite seulement exercer ses droits dans la liberté et voir ces droits dûment respectés. De cette façon, elle s'efforce de poursuivre sa mission spirituelle et humanitaire pour le bien de toute la société.

Monsieur l'Ambassadeur, je suis certain que nous partageons une profonde préoccupation commune pour la stabilité et la paix dans toute votre région. Je souhaite que dans le forum international, le Pakistan use de son influence pour soutenir les initiatives visant à conduire les parties en conflit dans les régions voisines à entamer des négociations, afin qu'une solution juste et durable puisse garantir que les droits et le bien-être des personnes qui endurent depuis si longtemps de terribles souffrances soient reconnus et respectés.

Tandis que vous commencez votre mission en tant que Représentant de votre pays près le Saint-

Siège, je vous offre mes vœux cordiaux et je vous assure que les bureaux de la Curie Romaine sont prêts à vous assister dans votre mission. Sur vous, ainsi que sur le peuple du Pakistan, j'invoque une abondance de Bénédiction de Dieu tout-puissant.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.7 p.7.*

© Copyright 1997 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana